

1^{er} CHEVAUCHERIE

Déclaration n° 2



Conseil Municipal du 30 septembre 2019
délibération n° 16

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Nous ne pouvons qu'approuver la démarche et nous en féliciter. Par la signature de cette charte, nous nous engageons, au-delà de cette opération, à développer cette démarche EcoQuartier dans toutes les opérations d'aménagement à venir.

Il nous faut en effet mettre la barre très, très haut. Aujourd'hui, nous ne pouvons nous contenter d'être encore à l'étape de laboratoire, il faut aller au-delà ~~des jolis mots tel que~~ l'Audace. Nous devons oser des actes tel que réduction de la place de la voiture, création des quartiers 0 déchets, ... et pour ce faire, avoir des exigences avec les constructeurs, qu'ils soient promoteurs ou bailleurs sociaux. Il nous faut agir aussi bien sur le bâti pour tendre vers des bâtiments à énergie positive, notamment grâce à des énergies renouvelables, que sur la végétalisation, en réintroduisant la biodiversité, en luttant contre les îlots de chaleur, en gérant mieux le cycle de l'eau, en aménageant des espaces publics réversibles et pour tous, tout en agissant sur le vivre ensemble. L'engagement dans cette labellisation marque une étape importante mais nous pouvons aller encore bien au-delà.

Le développement durable ne peut pas être qu'une injonction, il nous faut agir vite et fort pour ~~être~~ bien être de nos concitoyens avant tout. Ayons pour ambition de faire de Floirac une ville verte, durable et responsable.